

Montrez que la diversité des politiques de l'emploi menées par les Etats reflète la pluralité des explications du chômage.

✍ Consigne : Etablissez le plan détaillé (titres et sous-titres) et rédigez les § (A et I seulement avec réf. explicites aux doc. et cours).

Document 1 : La typologie des politiques de l'emploi

Pour intervenir sur le marché du travail, les pouvoirs publics peuvent chercher à influencer les comportements d'offre de travail des ménages, de demande de travail des entreprises, ou encore les conditions générales de fonctionnement du marché du travail (circulation de l'information, mobilité, adéquation de l'offre et de la demande de travail).

Interventions sur l'offre de travail

- *Préretraites et cessations anticipées d'activité.* L'objectif de ces dispositifs est de réduire le chômage des individus les plus âgés en prenant en charge la transition vers la retraite, et de faciliter l'embauche de jeunes.

- *Formation.* D'un point de vue qualitatif, les politiques de l'emploi peuvent poursuivre un objectif d'élévation du niveau de formation des chômeurs et des salariés menacés par le chômage afin d'augmenter leurs chances de retrouver un emploi et/ou leurs perspectives de salaires. Cela se traduit par des stages de formation.

- *Incitation à la reprise d'emploi.* Les politiques publiques de l'emploi comprennent également des mesures visant à influencer les comportements d'offre de travail des chômeurs de manière à les inciter à reprendre un emploi. Les mesures existantes portent soit sur des incitations monétaires (impôts négatifs conditionnés au travail, possibilités de cumul partiel des allocations chômage ou des minima sociaux avec des revenus d'activité, voire mesures de radiation en cas de refus répété d'un emploi, etc.), soit sur des éléments d'accompagnement (aide à la recherche d'emploi, aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant, etc.).

Interventions sur la demande de travail

Les dispositifs d'intervention sur la demande de travail sont partagés entre deux objectifs, celui de créer des emplois et celui de corriger les inégalités d'accès à l'emploi et la sélectivité du marché du travail.

- *Emploi dans le secteur marchand.* Ces mesures de politique de l'emploi ont pour objectif affiché de créer de nouveaux emplois, en mobilisant essentiellement le levier du coût du travail. Une telle intervention peut être générale et structurelle, même si elle cherche à toucher certains publics concernés par les problèmes de coût du travail, par exemple les moins qualifiés : les dispositifs français de baisses de charges sociales sur les bas salaires existent depuis 1993 et concernent toutes les entreprises et tous les travailleurs dont les salaires sont proches du S.M.I.C. (jusqu'à 1,3 S.M.I.C. initialement, 1,8 S.M.I.C. dans la loi Aubry). Elle peut également être ciblée sur certaines catégories d'entreprises (exonération premier salarié) et/ou de chômeurs (chômeurs de longue durée, jeunes). Deux techniques d'intervention sur le coût du travail coexistent : les réductions de charges sociales et les subventions ou primes à l'embauche.

- *Emploi public et secteur non marchand.* Un autre moyen d'augmenter le niveau d'emploi dans l'économie est de financer des emplois dans le secteur public ou dans le secteur associatif. Il s'agit en général d'emplois non marchands, afin d'éviter la concurrence avec le secteur privé (emplois de proximité, aide aux personnes, projets environnementaux). L'objectif, outre la création de nouveaux emplois pour les chômeurs, est de remplir des fonctions qui ne peuvent être assumées par le marché, soit parce qu'il s'agit de biens publics, soit du fait d'une demande faiblement solvable (par exemple pour les services aux personnes). En pratique, ces mesures consistent en des emplois publics temporaires (emplois-jeunes en France) ou des aides accordées aux embauches réalisées par des associations, ou encore des aides – notamment fiscales – aux particuliers.

Fonctionnement du marché du travail

La fonction minimale de la politique de l'emploi est d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, et en premier lieu la circulation de l'information, tout en assurant la gratuité de cette dernière. C'est le rôle des agences publiques pour l'emploi, qui peut éventuellement être délégué, dans certains pays, à des institutions privées s'engageant contractuellement avec le service public de l'emploi.

Source : Christine Erhel <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/chomage-politiques-de-l-emploi/>

Document 2 : Justifications théoriques du chômage

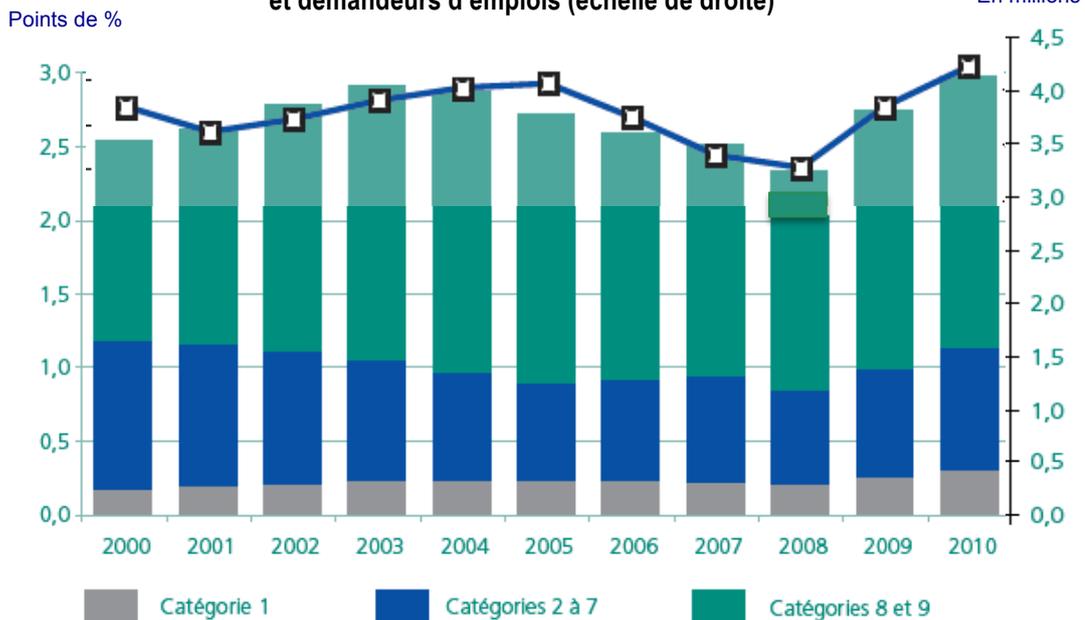
Un modèle standard d'équilibre du marché du travail suffit pour comprendre la logique des mesures fondées sur une variable de coût, à la fois du côté de l'offre et de celui de la demande de travail des entreprises. Les mesures fiscales et sociales d'incitation à l'activité augmentent le gain monétaire à la reprise d'un emploi : à niveau de salaire inchangé, cela conduit à augmenter l'offre de travail des individus. Les mesures de réduction du coût du travail augmentent, quant à elles, la demande de travail des entreprises, là aussi à salaire donné (baisse du coût fiscal et social, ou subvention directe). Dans les deux cas, l'emploi d'équilibre dans l'économie augmente.

On peut affiner l'analyse en distinguant plusieurs catégories de travail. La distinction la plus courante oppose le travail qualifié et le travail non qualifié. Dans ce cadre, les mesures de réduction du coût du travail ciblées sur les non-qualifiés augmentent la part de la demande de travail des entreprises pour cette catégorie de main-d'œuvre.

Les approches keynésiennes sont également mobilisées pour l'analyse des politiques de l'emploi, mais ne constituent pas l'approche dominante dans ce champ. Elles soulignent l'impact positif direct et indirect de ces politiques sur l'emploi (via leur impact sur la demande globale) et le rôle des conditions de financement des mesures. En particulier, elles mettent en avant l'idée que les mesures sont susceptibles de s'autofinancer, la baisse du chômage ayant un effet favorable sur les finances publiques.

Source : Christine Erhel <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/chomage-politiques-de-l-emploi/>

Document 3 : Dépenses des politiques du marché du travail en points de PIB (échelle de gauche) et demandeurs d'emplois (échelle de droite)



Champ : France.

Catégories

1- Services du marché du travail : tous les services et activités assurés par les services publics de l'emploi, ainsi que les services fournis par d'autres agences publiques ou d'autres organismes sous financement public, qui facilitent l'insertion des chômeurs et autres demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

2- Formation professionnelle : mesures visant à améliorer l'employabilité des groupes cibles par la formation, et qui sont financées par des organismes publics.

4- Incitation à l'emploi ; mesures qui facilitent le recrutement de chômeurs et d'autres groupes cibles, ou qui aident à assurer le maintien dans l'emploi de personnes menacées de le perdre involontairement.

5- Emploi protégé et réadaptation : mesures visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail de personnes à capacité de travail réduite, grâce à un emploi protégé et une réadaptation.

6- Création directe d'emploi : mesures qui créent des emplois supplémentaires, généralement d'intérêt public ou socialement utiles, afin de procurer un emploi aux chômeurs de longue durée ou aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières sur le marché du travail.

7- Aide à la création d'entreprise ; mesures encourageant les chômeurs et autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou activité indépendante.

8- Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi : allocations chômage, primes et prestations chômage partiel.

9- Prérétraites : soutiens qui facilitent la préretraite complète ou partielle de travailleurs âgés qui ont peu de chances de trouver un nouvel emploi ou dont le départ à la retraite facilite le placement d'une personne au chômage ou appartenant à un autre groupe cible.

Source : « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2010 », Dares, janvier 2013 n°7, <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-007.pdf>

Document 4 : Dépenses pour les politiques du marché du travail dans l'Union européenne en 2008, 2009, 2010

en % du PIB

	Total	2008		Total	2009		Total	2010	
		dont			dont			dont	
		mesures actives (2 à 7)	Soutiens (8 et 9)		mesures actives (2 à 7)	Soutiens (8 et 9)		mesures actives (2 à 7)	Soutiens (8 et 9)
Allemagne	1,91	0,53	1,10	2,5	0,63	1,52	2,3	0,56	1,33
Belgique	3,32	1,08	2,04	3,8	1,19	2,38	3,8	1,27	2,28
Danemark	2,43	0,98	1,22	3,2	1,17	1,17	3,4	1,41	1,58
Espagne	2,52	0,53	1,89	3,7	0,65	2,96	3,9	0,67	3,11
France	2,00	0,63	1,17	2,4	0,72	1,42	2,6	0,83	1,45
Italie	1,21	0,36	0,81	1,8	0,34	1,39	1,8	0,35	1,46
Pays-Bas	2,31	0,71	1,27	2,9	0,79	1,70	2,9	0,78	1,74
Portugal	1,52	0,41	0,99	2,1	0,63	1,31	2,1	0,58	1,39
Royaume-Uni	0,51	0,05	0,20	0,7	0,05	0,33	0,31
UE27	1,6	0,46	0,96	2,2	0,55	1,40	nd	nd	nd

Sources : TEF Edition 2011, 2012, 2013 d'après Eurostat ; Dares